



Assemblée générale

AG/10807

Département de l'information • Service des informations et des accreditations • New York

Assemblée générale

Dixième session extraordinaire d'urgence (reprise)

32^e et 33^e séances plénières – matin et après-midi

L'ASSEMBLÉE SE DÉCLARE PRÊTE À ADOPTER UNE RÉSOLUTION POUR OBTENIR UN CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT ET UN ACCÈS INCONDITIONNEL DE L'AIDE HUMANITAIRE À GAZA

L'adoption, le 8 janvier dernier, de la résolution 1860 du Conseil de sécurité appelant à un cessez-le-feu « immédiat » à Gaza, et la présence du Secrétaire général au Moyen-Orient, mises en avant par la délégation israélienne, n'ont pas empêché le Président de l'Assemblée générale d'inviter, aujourd'hui, les États Membres à clore le chapitre « de la longue histoire des échecs d'Israël à protéger la population du Territoire palestinien occupé ».

« J'ai convoqué cette réunion pour mettre tout le pouvoir et tout le prestige de l'Assemblée générale, organe le plus représentatif et le plus démocratique de l'ONU, au service des deux demandes urgentes que sont le cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, et l'accès illimité de l'aide humanitaire à Gaza », s'est expliqué Miguel D'Escoto Brockmann. Appuyé par la Malaisie, la Bolivie, l'Indonésie, la Syrie et Cuba, parlant au nom du Mouvement des pays non alignés, le Président de l'Assemblée a indiqué qu'il présenterait une résolution en ce sens.

L'Assemblée procédait aujourd'hui, en présence de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, à la reprise de sa Dixième session extraordinaire d'urgence sur les « mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est et dans le reste du Territoire occupé », qu'elle tient pour la trente-deuxième fois depuis 1997; la dernière réunion relevant de cette session ayant eu lieu en 2007.

L'initiative de l'Assemblée générale doit être vue comme une partie intégrante des efforts régionaux et internationaux entrepris en ce moment pour mettre fin à la crise qui déchire Gaza, a estimé l'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, après qu'un échange assez vif ait eu lieu entre le représentant d'Israël et le Président de l'Assemblée sur la « légalité » de cette reprise de session*.

Au vingtième jour des hostilités entre les Forces de défense israéliennes et les militants du Hamas, marqué par la mort de trois employés de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont les bâtiments ont été touchés de plein fouet par des tirs d'obus de l'armée israélienne, en même temps qu'un hôpital et un immeuble abritant des médias, Gaza compte désormais plus de 1 000 morts, dont 400 enfants et femmes, et quelque 5 000 blessés, dont plus de 1 500 enfants, a souligné l'Observateur permanent de la Palestine. Il s'est inquiété que le nombre de victimes parmi les enfants ait triplé depuis le début des attaques, dans un territoire où ils représentent

* A/ES/10/439

56% de la population. M. Riyad Mansour a demandé une enquête indépendante sur les crimes de guerre commis par Israël et sur l'utilisation des bombes au phosphore. Au mépris de tous les principes humanitaires et de la dignité humaine, Israël poursuit ses attaques contre un peuple qu'il a appauvri et emprisonné par un blocus de 19 mois, dont l'ONU s'est rendue complice, a dit M. Mansour, en citant le Président de l'Assemblée.

Mis au banc des accusés pour « usage excessif, indiscriminé et disproportionné de la force et pour les violations massives du droit international dont le droit humanitaire et les droits de l'homme », Israël, par la voix de sa représentante, a demandé « où était l'Assemblée lorsqu'il s'agissait de condamner le Hamas qui prend des civils pour cibles, met en danger la population civile en cachant des armes dans les hôpitaux, lance des attaques à partir de zones densément peuplées, endoctrine les enfants palestiniens et persécute les chrétiens à Gaza ». Pourquoi l'Assemblée ne lutte-elle pas contre le financement du terrorisme par certains États? Où-est-elle lorsque l'Iran achemine des armes aux terroristes? a encore demandé la représentante israélienne qui a accusé l'Assemblée générale de fermer les yeux devant les souffrances des civils israéliens, en cherchant à nier, de manière « politiquement cynique et haineuse », le droit d'Israël à défendre ses citoyens.

« La durée d'un cessez-le-feu dépendra de la fin du trafic d'armes vers Gaza », a reconnu la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, en résumant le sentiment de nombreux intervenants parmi les 28 qui ont pris la parole aujourd'hui pour appuyer la poursuite du processus d'Annapolis, le respect du principe de la terre contre la paix et l'Initiative de paix arabe. La Vice-Secrétaire générale a aussi lié le cessez-le-feu à la réouverture de tous les points de passage et au retour de Gaza et de la Cisjordanie dans le giron de l'Autorité palestinienne légitime. « Nous devons reprendre la voie de la paix, mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967, édifier un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, et parvenir à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité », a ajouté Mme Asha-Rose Migiro, en soulignant qu'il n'y a plus de temps à perdre, les souffrances des civils devant prendre fin immédiatement.

En début de réunion, la délégation israélienne a voulu, sans l'obtenir, interroger le Conseiller juridique de l'ONU, sur la « légalité » de cette reprise de la Dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée. Invoquant tour à tour l'Article 12 de la Charte des Nations Unies, à l'instar du représentant français, la résolution 377A(V) de l'Assemblée générale, ou encore l'avis consultatif de 2004 rendu par la Cour internationale de Justice (CIJ), la délégation israélienne a argué que l'Assemblée « n'était pas habilitée à adopter des recommandations tant que les efforts du Conseil ne se seront pas révélés vains ».

Le Président de l'Assemblée lui a répondu en mettant l'accent sur la résolution publiée sous la cote A/ES-10-17, avant d'ironiser sur « la méticulosité juridique » d'Israël qui, curieusement y renonce, cependant volontiers, lorsqu'il s'agit d'ignorer pendant 40 ans les résolutions pertinentes de l'ONU. Lorsque le dernier texte contraignant du Conseil est également ouvertement ignoré, rien n'empêche l'Assemblée générale, a ajouté le Président, de peser de tout son poids pour obtenir sa mise en œuvre.

L'Assemblée devrait se prononcer sur le projet de résolution** dont elle a été saisie par son Président, à l'issue des travaux de cette reprise de session extraordinaire d'urgence, dont les débats se poursuivront demain, vendredi, le 16 janvier, à partir de 10 heures.

** A/ES-10/L.21

MESURES ILLÉGALES PRISES PAR ISRAËL À JÉRUSALEM-EST OCCUPÉE ET DANS LE RESTE DU TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

Déclarations

M. MIGUEL D'ESCOTO BROCKMANN (Nicaragua), Président de l'Assemblée générale, a estimé que les Nations Unies sont restées trop longtemps passives face au « carnage » qui se déroule à Gaza. Tous les jours, le monde nous demande, et parfois nous supplie, de mettre un terme à la violence, de protéger les civils et de répondre aux besoins humanitaires. Notre réunion est donc urgente, a estimé le Président.

Le fait que la population de Gaza soit emprisonnée est particulièrement important pour les Nations Unies, compte tenu de l'Article 1 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies sur la défense du droit international. Nous connaissons, a dit le Président, la longue histoire des échecs d'Israël à protéger la population du Territoire palestinien occupé. Lorsqu'un État Membre échoue ainsi, il revient à la communauté internationale d'assumer cette responsabilité, a souligné Miguel d'Escoto Brockmann.

Il a néanmoins qualifié d'« illégales » les attaques à la roquette lancées par les Palestiniens du Hamas contre Israël. Personne, que ce soit à Sderot, à Ashkelon, à Rafah ou à Beit Hanoun ne devrait vivre dans la peur, a-t-il souligné. Mais quelle ironie, s'est exclamé le Président, de voir que la prétendue guerre d'Israël contre la terreur a provoqué 13 morts au sein de sa propre population, dont 10 soldats.

Le Président a dénoncé une autre violation dont les Nations Unies se rendent complices: à savoir le blocus imposé à Gaza depuis 19 mois, et qui a été appuyé au moins de manière tacite par certaines grandes puissances, mettant l'ONU dans une position ambiguë et lui faisant jouer un rôle douteux dans ce qui était visiblement une violation de la Charte et du droit international.

En tant qu'Assemblée générale, nous devons réfléchir aux implications de la présence de l'ONU au sein du Quatuor, en tenant compte de l'avis d'organes tels que la Cour internationale de Justice (CIJ), le Conseil des droits de l'homme, le Bureau de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, ou encore, les rapporteurs spéciaux, a dit M. d'Escoto Brockmann.

Il faut se demander, a poursuivi le Président, si nous ne sommes pas enfermés dans une situation de conflit d'intérêt en participant au Quatuor. Il a illustré ses propos par le fait que l'Assemblée a approuvé l'avis rendu par la CIJ sur les violations par Israël du droit international. Cette approbation a force de loi. En participant au Quatuor, les Nations Unies ne donnent-elles pas de la crédibilité à ce « groupe ad hoc » qui est toujours prêt à négocier des compromis qui menacent d'affaiblir l'essence même des normes internationales, s'est interrogé le Président de l'Assemblée générale.

Il est temps de changer cet état de choses, a-t-il estimé, en demandant que l'on garde à l'esprit que la semaine dernière le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1860 appelant à un cessez-le-feu immédiat à Gaza. Critiquant ce texte, il a regretté qu'il demande à la fois un cessez-le-feu « immédiat » et « durable ». Le cessez-le-feu immédiat est urgent et doit être inconditionnel, tandis que son caractère durable ne peut être réalisé sans une solution aux causes sous-jacentes du conflit, a fait remarquer M. d'Escoto Brockmann.

Si la résolution appelle à donner un accès illimité à la population de Gaza à l'assistance humanitaire, elle se garde bien, a encore reproché le Président, de demander la fin du blocus imposé par Israël à la bande de Gaza depuis 19 mois. Nous savions tous qu'un tel appel, ambigu et sans mesure de suivi, serait ignoré avec impunité, a dit le Président.

Manifestement, la résolution du Conseil de sécurité n'a jamais réellement visé l'obtention d'un cessez-le-feu et l'établissement de l'accès humanitaire, en a-t-il conclu, en pointant le doigt « vers ceux qui au Conseil et ailleurs ont résolu de trahir leurs obligations à l'égard de la Charte ». Notre objectif doit être un cessez-le-feu immédiat, a souligné le Président de l'Assemblée, en dénonçant le fait que la Ministre israélienne des affaires étrangères ait déclaré que la participation de son pays aux négociations actuelles ne vise qu'à alléger la pression qu'exercent certains États pour pousser les parties au conflit à parvenir à un cessez-le-feu.

À ce jour, la résolution a été rejetée par Israël, mais aussi par le Hamas, a reconnu le Président, tout en « comprenant » la position du Hamas qui réclame la levée du blocus imposé à Gaza alors qu'Israël, pour sa part, ne reconnaît tout simplement aucune autorité au Conseil de sécurité. Il est ironique qu'Israël, qui doit son existence à une résolution de l'ONU, se montre aussi méprisant aujourd'hui, a commenté le Président, en rappelant à Israël que, selon la Charte, l'exercice du droit de légitime défense s'arrête dès que le Conseil de sécurité prend les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

J'ai convoqué cette réunion pour mettre tout le pouvoir et tout le prestige de l'Assemblée générale, organe le plus représentatif et le plus démocratique de l'ONU, au service de deux demandes urgentes, à savoir: un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, et un accès immédiat et illimité à l'aide humanitaire, a expliqué, une dernière fois, le Président.

Mme ASHA-ROSE MIGIRO, Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, a regretté que malgré les efforts menés par l'ONU, la situation sur le terrain reste très grave pour les populations civiles. Elle a jugé inacceptables la violence et les souffrances que subissent ces populations. Mme Migiro a rappelé que le Secrétaire général est actuellement dans la région afin de souligner la nécessité urgente de mettre en place un cessez-le-feu et d'appliquer la résolution 1860 du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général, qui se trouve actuellement en Israël, s'était auparavant rendu en Égypte et en Jordanie. Il doit ensuite rencontrer les dirigeants palestiniens, puis se rendre en Turquie, au Liban, en Syrie et au Koweït. Le discours du Secrétaire général est clair, a-t-elle indiqué, car il demande l'arrêt de la violence, des souffrances subies par les civils et des combats, notamment des tirs de roquettes. Rappelant qu'à ce jour, 1 000 personnes ont été tuées et 4 700 blessées du côté palestinien, et 3 personnes ont été tuées et 12 blessées du côté israélien, elle a souligné qu'il était temps pour les parties de cesser les combats. Plus de 40 000 personnes se sont réfugiées dans les abris de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), a-t-elle aussi indiqué.

« La population civile de Gaza subit indiscutablement une crise humanitaire sévère, et nous sommes fiers du courage dont fait preuve le personnel de l'ONU, en bravant les dangers pour venir en aide à ceux qui souffrent », a déclaré Mme Migiro. Aujourd'hui, des installations de l'ONU à Gaza ont été pilonnées, a-t-elle indiqué. Le Secrétaire général a exprimé sa ferme protestation au Premier Ministre, au Ministre de la défense, ainsi qu'au Ministre des affaires étrangères d'Israël, demandant en outre une explication. Les dirigeants israéliens ont expliqué qu'il s'agissait d'une grave erreur et ont présenté des excuses. L'ONU doit aider à atténuer les souffrances, notamment grâce à son personnel sur le terrain, mais aussi en agissant de façon déterminante pour faire cesser la crise. Il est clair, a fait remarquer Mme Migiro, qu'un retour au *statu quo ante* ne saurait être une option. Si un cessez-le-feu doit être durable, nous devons prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au trafic d'armes vers Gaza, rouvrir les points de passage et replacer Gaza et la Cisjordanie sous leur autorité légitime. Au-delà de l'assistance humanitaire, la communauté internationale doit s'engager rapidement dans des efforts de reconstruction. C'est pourquoi, « nous appelons tous les États Membres à contribuer à ces efforts », a-t-elle dit. « Nous devons reprendre la voie de la paix, mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967, réaliser la création d'un État palestinien qui coexiste avec Israël dans la paix et la sécurité, et parvenir à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité. » « Il n'y a plus de temps à perdre, les souffrances des civils doivent prendre fin maintenant », a-t-elle insisté.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine, a fait appel au respect du droit international pour qu'un cessez-le-feu soit immédiatement établi, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. Il s'est dit atterré par les scènes horribles qui se déroulent à Gaza, où l'on voit la destruction des fondements mêmes d'un futur État palestinien. Mais, a-t-il assuré, « nous n'avons pas encore renoncé à tout espoir, et nous sommes déterminés à mettre un terme aux souffrances du peuple palestinien qui continue de plaider pour que justice lui soit rendue ».

L'appui de la communauté internationale conforte ce peuple dans sa conviction que la crise actuelle prendra bientôt fin, a dit Riyad Mansour. L'Observateur permanent de la Palestine a réitéré son attachement à la primauté du droit international, et à celle des buts, des principes de la Charte et du rôle de l'ONU vis-à-vis de la question palestinienne. La réaction immédiate des différents organes du système des Nations Unies, ainsi que celle du Secrétaire général, réaffirme l'importance de l'Organisation, a encore dit M. Mansour.

L'Assemblée se réunit aujourd'hui, a-t-il dit, pour appuyer les nombreux appels qui viennent des quatre coins de la planète pour que l'on mette un terme à cette violence insensée, au carnage et aux destructions perpétrées par Israël contre une population sans défense. Nous nous réunissons une semaine après l'adoption de la résolution 1860 du Conseil de sécurité, qui appelait clairement à l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu menant au retrait total des Forces israéliennes de Gaza et à la reprise inconditionnelle de l'aide humanitaire.

Le fait que la résolution ait été adoptée après une longue série de réunions et d'efforts diplomatiques intenses auxquels ont participé le Comité ministériel arabe et les ministres des affaires étrangères des États membres du Conseil, constitue un pas dans la bonne direction pour mettre fin à une crise qui menace les perspectives d'une paix future. Le Conseil, et c'est une bonne chose, n'a fait qu'assumer les responsabilités que lui confère la Charte. Cela est important, car il appuie ainsi les efforts du Président égyptien et du Président français, a estimé l'Observateur.

Il est absolument essentiel, a-t-il poursuivi, que le Conseil et toutes les parties concernées travaillent de manière à ce que la résolution soit véritablement mise en œuvre, et contribue à mettre un terme à toute activité militaire et à la violence. Il est important que la résolution permette de satisfaire aux besoins humanitaires que connaît Gaza, grâce à la levée du blocus. M. Mansour s'est félicité des efforts du Bureau de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, et de ceux du Conseil des droits de l'homme qui a adopté une résolution importante, le 12 janvier dernier.

L'Observateur permanent de la Palestine s'est aussi félicité de ce que le Secrétaire général ait décidé de se rendre dans la région pour y mener des entretiens avec pour objectif de promouvoir le respect de la résolution 1860. Rendant hommage aux agences de l'ONU qui œuvrent courageusement sur le terrain, M. Mansour a estimé que ce que fait l'Assemblée générale devait être vu comme partie intégrante des efforts régionaux et internationaux. L'Assemblée doit user de son autorité et de sa voix pour demander la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité et obtenir l'intensification de la pression internationale sur Israël.

Mais malheureusement, a constaté l'Observateur, Israël poursuit ses attaques militaires et recourt à la force de manière excessive, disproportionnée et indiscriminée. Des civils palestiniens continuent d'être tués, blessés et déplacés. Plus de 1 000 personnes, parmi lesquelles 400 enfants et femmes, ont été tuées. Quelque 5 000 Palestiniens, dont plus de 1 500 enfants, ont été blessés. Il est inquiétant que le nombre de victimes parmi les enfants ait triplé depuis le début des attaques, dans un territoire où les enfants représentent 56% de la population, a déploré Riyad Mansour.

Israël, a-t-il accusé, continue de détruire des maisons, des infrastructures civiles, et des institutions religieuses et publiques. De nombreuses victimes se trouvent encore sous les décombres, et les secouristes et les organisations humanitaires ne peuvent toujours pas les atteindre et leur porter secours. Des

installations médicales et des ambulances ont été détruites. Les services d'assainissement, d'électricité et d'adduction d'eau ont été pilonnés tout comme les écoles et les installations des Nations Unies, a fait remarquer M. Mansour.

En outre, Israël utilise des armes barbares, comme les bombes au phosphore, a accusé M. Mansour, en demandant que ce fait fasse l'objet d'une enquête indépendante et soit condamné. Israël, a encore dit l'Observateur permanent de la Palestine, maintient ses châtiments collectifs, dont le blocus de la bande de Gaza. La pause de trois heures par jour décrétée par Israël ne l'empêche pas, dans la réalité, d'entraver l'assistance humanitaire, a accusé l'Observateur permanent.

La faim, la pauvreté et la misère caractérisent désormais la situation à Gaza. La réalité sur le terrain est choquante et perturbante, et la crise humanitaire atteint des proportions catastrophiques. Au mépris de tous les principes humanitaires et de la dignité humaine, Israël poursuit ses attaques contre un peuple qu'il a déjà appauvri et emprisonné, ne lui laissant aucun moyen de fuir la violence. Le droit international interdit clairement une telle brutalité, et une enquête indépendante sur les crimes commis est donc extrêmement importante, a estimé M. Mansour, avant d'appeler la communauté internationale à envisager sérieusement des mesures pour pouvoir fournir une protection aux civils sans défense, conformément aux instruments pertinents du droit international.

Appelant une nouvelle fois Israël à lever le blocus injuste et inhumain imposé à Gaza, conformément à l'Accord sur le mouvement et l'accès, de novembre 2005, M. Mansour a assuré que, pour sa part, la direction palestinienne réaffirme son attachement à ses responsabilités, dont le dialogue interpalestinien, et les efforts de réconciliation pour un rétablissement rapide de l'unité nationale palestinienne.

La communauté internationale, a-t-il conclu, doit recourir à tous les instruments diplomatiques, politiques et juridiques dont elle dispose pour contraindre Israël à mettre fin à sa campagne militaire et à ses pratiques illégales dans le Territoire palestinien occupé. L'impunité ne peut plus durer, car elle constitue un danger pour nos peuples, notre région, et pour le monde entier, et menace gravement les perspectives de paix, de sécurité et de coexistence entre la Palestine et Israël, ainsi que dans le Moyen-Orient dans son ensemble.

M. PAUL BADJI (Sénégal), Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a expliqué qu'au vingtième jour de l'opération militaire israélienne à Gaza, plus de 1 000 personnes avaient été tuées et plus de 4 000 autres blessées. Il a ajouté que selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), depuis le 27 décembre 2008, on comptait plus de 300 morts et 1 500 blessés parmi les enfants. Des dizaines d'Israéliens, a-t-il dit, ont aussi été tués et blessés. En dépit de l'appel à un cessez-le-feu immédiat et durable, lancé par la résolution 1860, rien n'a évolué sur le terrain, a déploré Paul Badji. Aussi, a-t-il estimé qu'il était impératif que les parties s'accordent sur les éléments d'un cessez-le-feu, incluant le retrait des Forces israéliennes et la fin du lancement de roquettes par le Hamas. Il est aussi important, a-t-il souligné, que le cessez-le-feu prévoit l'ouverture des points de passage vers Gaza, l'accès sûr et sans entrave de l'aide médicale et humanitaire, et le début du dialogue entre les parties.

Au nom du Comité dont il assure la présidence, M. Badji a rappelé qu'en plus d'être illégaux au regard du droit international, les actes d'agression israéliens sont inacceptables du point de vue moral. En dépit des affirmations officielles, a-t-il estimé, Israël accroît et approfondit la crise humanitaire dans la bande de Gaza, et fait subir un préjudice quotidien aux civils palestiniens.

Le Président du Comité a aussi rappelé à Israël que la Quatrième Convention de Genève obligeait la puissance occupante à assurer la protection des civils vivant sous son occupation. Malheureusement, la fermeture prolongée des points de passage menant dans la bande de Gaza et ses conséquences constituent une violation inacceptable des obligations de cette Convention de Genève, a déploré M. Badji. Il a par la

suite soutenu que le Comité n'avait pas cessé de condamner les attaques de roquettes palestiniennes qui visent indistinctement les civils israéliens. Il faut y mettre fin, a-t-il souligné. M. Badji s'est montré optimiste concernant l'initiative de paix menée par l'Égypte et la France, tout en accueillant avec satisfaction les efforts diplomatiques menés par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon.

Intervenant en sa qualité de Représentant permanent du Sénégal, M. Badji s'est félicité de la convocation de cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Il a expliqué que la communauté internationale était mise, aujourd'hui, devant ses responsabilités, suite à la poursuite des bombardements meurtriers et disproportionnés menés par Israël contre la bande de Gaza, au motif de défendre ses citoyens contre les attaques à la roquette lancées par des groupes palestiniens.

Le représentant a regretté le fait que la résolution 1860 (2009), pourtant tant attendue par la communauté internationale, soit restée lettre morte, la raison étant que les hésitations du Conseil de sécurité ont pu être perçues comme un manque de fermeté, alors que cette fermeté était nécessaire à l'endroit des parties au conflit. M. Badji a estimé que ledit Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ne pouvaient continuer à se dérober devant une situation aussi grave. Pour le délégué du Sénégal, seuls la négociation et le dialogue peuvent permettre de parvenir à une paix juste et durable entre les Palestiniens et les Israéliens.

M. Badji a ensuite expliqué que son pays, le Sénégal, entendait rester fidèle à son engagement sur la question du Moyen-Orient, en conjuguant ses efforts avec ceux de toutes les bonnes volontés, en vue de trouver un règlement définitif et durable à la question de Palestine, et tout particulièrement, à la situation actuelle de Gaza. Il a estimé qu'il était impératif d'encourager tous les efforts menés pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat et permanent et à la levée du blocus de la bande de Gaza, ainsi qu'à l'arrêt des tirs de roquettes en direction du territoire israélien, au retrait des troupes israéliennes de Gaza, à l'ouverture des points de passage et à un accès sûr et sans entrave de l'aide humanitaire dont a besoin la population de Gaza. Il a aussi appelé les parties à la retenue, afin d'éviter les pertes supplémentaires inutiles de vies humaines, surtout parmi les civils innocents.

Il a conclu en se félicitant de l'assistance humanitaire que les États Membres apportent aux populations de Gaza et en saluant les efforts soutenus de coordination de cette assistance humanitaire menés par le Secrétaire général et ses services dont, en particulier, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

M. ABELARDO MORENO (Cuba), qui s'exprimait au nom du Mouvement des pays non alignés, a condamné l'agression militaire massive menée par Israël contre les populations civiles dans la bande de Gaza, ainsi que l'indifférence d'Israël par rapport à la résolution 1860 du Conseil de sécurité appelant à un cessez-le-feu immédiat. Le Mouvement des pays non alignés demande l'application immédiate de ce texte, notamment l'instauration du cessez-le-feu et le retrait des Forces israéliennes de Gaza, a dit M. Moreno. Il a aussi souhaité que des mesures soient prises pour s'attaquer à la satisfaction des besoins humanitaires et économiques du peuple palestinien de Gaza. L'agression militaire israélienne constitue une grave violation du droit international, a-t-il poursuivi, en précisant qu'elle cause de grandes souffrances parmi les civils. Il a aussi dénoncé les blessures et les décès infligés par l'armée israélienne aux civils palestiniens de Gaza. Les pays non alignés demandent, une fois encore, la cessation immédiate des activités militaires et de la violence, et ils exigent que la puissance occupante se conforme strictement à la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre, a dit M. Moreno. Le représentant s'est aussi inquiété des difficultés rencontrées par les travailleurs humanitaires à Gaza, et il a condamné Israël pour ses attaques contre ce personnel, notamment celui de l'UNRWA. M. Moreno a dit que le Mouvement des pays non alignés soutenait les efforts diplomatiques et politiques menés aux niveaux régional et international pour trouver une solution à la crise, notamment par le biais de l'ONU. Il a appuyé, en particulier, l'envoi d'une mission internationale pour enquêter sur les violations des droits de l'homme commises par Israël. Il a enfin insisté sur le besoin de voir la communauté internationale faire des efforts particuliers afin de prévenir une catastrophe humanitaire à Gaza.

M. MARTIN PALOUS (République tchèque), qui s'exprimait au nom de l'Union européenne (UE) et des pays associés, a déploré la poursuite des hostilités à Gaza qui ont entraîné la mort d'un grand nombre de civils, et il a, en particulier, regretté les morts survenues dans l'école de Jabaliya des suites d'actions militaires israéliennes. L'Union européenne est aussi très inquiète des tirs visant les convois humanitaires, a-t-il ajouté. Se félicitant de la résolution 1860 adoptée par le Conseil de sécurité, le représentant a appelé à un cessez-le-feu immédiat, en assurant de la détermination de l'Union européenne à faire cesser la violence. Il a souhaité que cessent les tirs de roquettes du Hamas sur Israël et l'attaque militaire israélienne. L'Union européenne exhorte les parties à respecter pleinement les obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire. Concernant la situation humanitaire, M. Palous a demandé aux parties, et en particulier à Israël, d'accorder un accès immédiat et sécurisé à l'aide humanitaire dont ont besoin les habitants de Gaza. Il a appelé Israël à ouvrir un couloir humanitaire à Gaza. Il a aussi indiqué que l'Union européenne a envoyé une mission sur le terrain pour fournir une réponse rapide aux besoins humanitaires, ceci en coopération avec l'ONU et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Palous a aussi assuré que les Européens soutenaient les efforts internationaux menés pour trouver une solution à la crise actuelle, et il a déclaré que l'Union européenne appuyait l'initiative des Présidents Mubarak de l'Égypte et Sarkozy de la France. L'Union européenne réitère la nécessité de faire avancer le processus de paix, sans vouloir imposer une solution militaire. M. Palous a souhaité que le processus se base sur ce qui a été décidé à Annapolis, pour pouvoir parvenir à la création d'un État palestinien viable en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité. Enfin, il a encouragé la communauté internationale à assumer ses responsabilités, et il a notamment cité le Quatuor et les partenaires arabes du processus de paix. L'Union européenne continuera à jouer un rôle actif dans ce domaine, a conclu le représentant tchèque.

M. MOHAMED LOULICHKI (Maroc), qui prenait la parole au nom du Groupe des États arabes, a estimé que l'Assemblée générale envoie aujourd'hui un signal politique fort qui indique que la communauté internationale réproouve les événements qui se déroulent actuellement à Gaza et veut amener Israël à respecter le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le représentant a condamné le recours « aveugle et disproportionné » à la force, qu'Israël explique par un prétexte « illogique et contraire » au droit international coutumier. C'est une violence sans précédent à laquelle nous assistons aujourd'hui, et elle n'a pas manqué de choquer l'opinion publique internationale, a dit le représentant du Maroc. Israël, a-t-il accusé, semble œuvrer dans le cadre d'une stratégie qui vise à briser le moral de la population palestinienne. Depuis le début de l'agression, et compte tenu du mépris affiché par Israël envers le droit international, différents pays arabes, a rappelé le représentant, se sont réunis pour travailler avec le Conseil de sécurité. Il a souligné que la résolution 1860 répond aux revendications fondamentales du monde arabe.

Regrettant qu'une fois de plus Israël ait choisi de s'opposer à la volonté internationale, le représentant a jugé qu'il est grand temps que les Nations Unies et l'ensemble de leurs organes assument les responsabilités que leur confie la Charte des Nations Unies. Il a salué la position du Secrétaire général et son initiative de se rendre dans la région. Il a estimé qu'il est important pour la communauté internationale de prendre immédiatement des mesures pour contraindre Israël à respecter ses obligations et mettre un terme à ses opérations militaires. L'Assemblée doit adopter une résolution qui renforce la teneur de celle du Conseil de sécurité, a jugé le représentant, en exprimant l'attachement de son pays à une solution juste et globale qui passe par le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, et par l'édification d'un État palestinien indépendant et viable ayant Jérusalem (Al-Qods) pour capitale. Israël, a-t-il ajouté, doit faire preuve de volonté politique pour respecter un cessez-le-feu et mettre en œuvre la résolution 1860.

M. HAMIDON ALI (Malaisie) a déploré les quatre semaines de carnage causé par les Forces israéliennes à Gaza, et a cité des chiffres indiquant que la population de Gaza avait subi 4 000 blessés et plus de 1 000 morts du fait de l'attaque israélienne. Il a jugé que toute la communauté internationale est responsable de l'inaction qui laisse se poursuivre le massacre des Palestiniens de Gaza, et notamment le Conseil de sécurité qui est incapable de faire cesser le carnage en cours. Le souci principal qu'éprouve la

Malaisie concerne les souffrances des populations civiles, a dit M. Ali, en demandant la cessation immédiate des hostilités et l'établissement d'un cessez-le-feu. Il a aussi suggéré la création d'une force internationale de contrôle et de maintien de la paix, par les Nations Unies, afin de permettre l'application du cessez-le-feu et la stabilisation de la situation. Concernant la crise humanitaire, il a demandé à Israël de remplir les obligations qui lui incombent, conformément, notamment, à la Quatrième Convention de Genève. Il a annoncé que son pays allait contribuer à l'aide humanitaire à apporter aux Palestiniens, en versant un million de dollars pour Gaza, et en créant un fonds humanitaire palestinien. Enfin, le représentant a souhaité qu'Israël soit déclaré responsable des crimes commis contre le peuple palestinien de Gaza, ainsi que de ses attaques contre les locaux des Nations Unies, y compris les écoles et les convois. Le représentant de la Malaisie a dit qu'il faut qu'Israël mette fin à son occupation de la Palestine. Seules des négociations politiques conduisant à une solution permettant l'existence de deux États vivant côte à côte permettront l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient, a-t-il dit. Il a conclu son intervention en demandant un cessez-le-feu et un retrait des Forces israéliennes de Gaza, ainsi que la fin du blocus et le passage de l'aide humanitaire. Le représentant a également demandé la création d'un tribunal pour enquêter et traduire en justice les auteurs des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis à Gaza, et il a dit qu'il fallait imposer des sanctions à toute partie coupable de violations du droit international.

M. JEAN-MAURICE RIPERT (France), appuyant pleinement la déclaration faite par le représentant de la République tchèque au nom de l'Union européenne, a déclaré que de l'affrontement en cours à Gaza, il ne peut ressortir aucun gagnant. En revanche, a-t-il fait remarquer, les perdants se dénombrent désormais par centaines, alors que les populations civiles sont frappées de plein fouet. La crise actuelle a rendu la détresse humanitaire des civils intolérable pour la communauté internationale. Les bilans quotidiens des agences humanitaires sont alarmants. La distribution de nourriture est entravée par la fermeture des points de passage et les opérations militaires. La France, a poursuivi M. Ripert, condamne avec la plus grande fermeté les bombardements ce matin par l'armée israélienne d'un hôpital, d'un bâtiment de l'UNRWA et d'un immeuble abritant les médias internationaux. Israël, a-t-il affirmé, doit s'abstenir de toute action contraire au droit international humanitaire.

La France, a indiqué son représentant, ne peut par ailleurs ignorer le risque d'extension régionale de la crise, comme en témoignent les tirs de roquettes qui ont frappé Israël à partir du Sud-Liban. Pour réagir à cette escalade de violence, il existe toutefois, à l'heure actuelle, une forte mobilisation internationale, a fait remarquer M. Ripert. La priorité absolue de la France est l'arrêt immédiat des violences pour mettre fin aux souffrances de toutes les populations civiles. Pour M. Ripert, les efforts de la communauté internationale doivent porter vers cette même direction. Il est urgent également de soutenir les efforts internationaux déployés pour améliorer la situation humanitaire et économique à Gaza, comme le demande la résolution 1860, en soutenant l'action de l'UNRWA et des acteurs humanitaires reconnus et impartiaux. Lorsque les armes se seront tues, et que les bases d'un cessez-le-feu durable auront été posées, il faudra travailler sans délai, à la relance du processus de paix engagé à Annapolis. Il n'y a pas d'alternative à la reprise des négociations en vue de la création d'un État palestinien viable, indépendant et démocratique, vivant en paix aux côtés d'Israël, dans des frontières sûres et reconnues. Cette paix doit être fondée sur le principe de l'échange de la terre contre la paix, sur les résolutions du Conseil de sécurité et sur l'Initiative de paix arabe, qui constitue une base essentielle d'un règlement global et durable au Moyen-Orient, a souligné M. Ripert.

M. FRANCIS BUTAGIRA (Ouganda), qui s'exprimait au nom de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), a jugé « grave » la situation humanitaire à Gaza, notant que ce sont les civils qui subissent l'impact du gros des attaques. Aujourd'hui, le site occupé par les Nations Unies à Gaza a de nouveau été bombardé, a-t-il noté, et la population civile du territoire est terrifiée. Nous condamnons les actions menées par Israël à Gaza, a indiqué M. Butagira. Les effets des hostilités actuelles se feront ressentir très longtemps au Moyen-Orient, et Israël doit immédiatement mettre un terme à ses opérations militaires, tout en laissant passer l'aide humanitaire. L'OCI s'est félicitée de l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité la semaine dernière, a poursuivi le représentant, en indiquant que l'OCI considérait qu'il s'agissait d'une première étape dans la discussion. Il a insisté pour que toutes les parties concernées respectent cette résolution, notamment Israël, qui doit ouvrir un accès à l'aide humanitaire. Le 14 janvier dernier, un

premier convoi d'aide est parvenu par le point de passage de Rafah, l'OCI ayant envoyé 300 tonnes de médicaments et d'aliments, a-t-il précisé. Enfin, le représentant ougandais a salué tout le personnel humanitaire travaillant à Gaza et qui remplit sa mission sous les bombes.

M. MARTY NATALEGAWA (Indonésie) a souhaité que le rejet par la communauté internationale de la violence subie à Gaza soit exprimé haut et fort, grâce à la voix du système des Nations Unies. Il s'est dit encouragé par la résolution 1860 adoptée par le Conseil de sécurité le 8 janvier, même si malheureusement le carnage continue et qu'aujourd'hui les installations de l'UNRWA ont été pilonnées. L'Indonésie est scandalisée par les terribles conséquences des actions israéliennes, a poursuivi le représentant, condamnant les attaques militaires israéliennes contre les Palestiniens de la bande de Gaza. Aujourd'hui, l'Assemblée générale et la communauté internationale ne doivent pas rester inactives en regardant mourir des centaines de civils innocents, a déclaré M. Natalegawa. Il a demandé que les auteurs de crimes violant le droit international humanitaire et des droits de l'homme soient tenus responsables de leurs actes.

En tant que membre du Conseil des droits de l'homme, l'Indonésie se félicite de l'adoption de sa résolution du 12 janvier dernier, dans laquelle le Conseil décide, entre autres, d'envoyer une mission d'enquête sur ces violations, a dit le représentant. Rappelant que les civils sont pris au piège à Gaza, il a appelé Israël à permettre l'accès à l'aide humanitaire et à donner un passage libre au personnel humanitaire. Enfin, il a exprimé sa reconnaissance au Secrétaire général et aux pays de la région pour les efforts consistants qu'ils ont déployés afin de mettre fin aux violences. Il a souhaité que la communauté internationale redouble ses efforts pour assurer la pleine mise en œuvre de la résolution 1860, et que le Secrétaire général mène immédiatement une enquête sur les violations des droits de l'homme et sur les destructions d'infrastructures palestiniennes causées par les actions militaires israéliennes.

M. AJAI MALHORTA (Inde) a condamné les récents incidents survenus à Gaza, et a espéré que la communauté internationale ferait front pour restaurer la paix dans la région. Il a assuré le soutien de sa délégation à la juste cause palestinienne, ralliant ainsi l'Inde à l'appel à un cessez-le-feu figurant dans la résolution 1860. M. Sen s'est dit inquiet du sort de la population civile et des problèmes posés par le manque de fourniture en électricité et en combustible. De plus, a-t-il noté, 750 000 personnes n'ont pas accès à l'alimentation dont elles ont désespérément besoin. Compte tenu de cette catastrophe humanitaire, l'Inde a fourni une aide d'un million de dollars pour appuyer les efforts de l'UNRWA, et elle débloquent 10 millions de dollars pour soutenir l'Autorité nationale palestinienne, cette somme s'ajoutant aux 10 millions versés pour le projet d'aide. L'Inde continue de soutenir une solution politique au conflit, sur la base de la Feuille de route du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe, a précisé le représentant, qui s'est dit favorable à la création d'un État palestinien vivant aux côtés d'Israël, en paix et en sécurité.

Mme GABRIELA SHALEV (Israël) a tenu à souligner, dès le début de son intervention, que les commentaires qu'elle fait ne contredisent nullement la position claire de son pays selon laquelle la convocation de la session extraordinaire constitue une violation des dispositions clefs de la procédure « Unis pour la paix » et de la Charte des Nations Unies. Voici à peine une semaine, a-t-elle souligné, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1860 qui vise à mettre un terme aux violences actuelles. En ce moment même, le Secrétaire général est dans la région pour parfaire les modalités du cessez-le-feu.

La Charte de l'ONU est claire, a insisté la représentante, qui a émis des doutes sur le fait que l'Assemblée soit habilitée à faire des recommandations, dans un contexte où les efforts internationaux s'intensifient. Quel est donc le but exact de cette reprise de session, s'est-elle interrogée, en invoquant d'autres textes. Aucun droit de veto n'ayant été exercé lors de l'adoption de la résolution 1860, l'Assemblée n'a aucune raison de tenir une réunion et encore moins d'adopter sa propre résolution, sans remettre en question son propre règlement intérieur.

La représentante a relevé une autre anomalie dans le fait que l'Assemblée discute d'une situation très éloignée de celle qui a donné lieu à la Dixième session extraordinaire d'urgence « qui semble d'ailleurs ne pas avoir de fin ». L'Assemblée foule au pied ses propres procédures et résolutions, a accusé la

représentante. Alors que l'Assemblée générale a condamné les actes de terrorisme sous toutes les formes, que fait-elle lorsqu'il s'agit de condamner le Hamas qui prend des civils pour cibles? Où était-elle lorsqu'il s'agissait de condamner les tirs de roquettes lancés depuis le Liban sur un hospice pour personnes âgées? Que fait l'Assemblée pour prévenir le financement du terrorisme par certains États? Où est-elle quand il s'agit d'interdire à l'Iran d'acheminer des armes aux terroristes? Où est l'Assemblée lorsqu'il s'agit de condamner la présence de terroristes en Syrie et ses liens avec le Hezbollah? a-t-elle demandé.

Pourquoi, a poursuivi la représentante, l'Assemblée générale ne condamne pas le Hamas lorsqu'il met en danger la population civile en cachant des stocks d'armes dans les hôpitaux et en lançant ses attaques dans des endroits situés aux alentours des écoles des Nations Unies? Pourquoi l'Assemblée garde-t-elle le silence quand le Hamas lance ses attaques depuis des zones densément peuplées et à partir des mosquées? Pourquoi l'Assemblée ne fait rien contre l'endoctrinement des enfants palestiniens et la persécution de chrétiens à Gaza? Pourquoi reste-t-elle muette quand le Hamas déclare que les juifs sont à l'origine de toutes les guerres dans le monde et qu'Allah sera là pour les exterminer? L'Assemblée, en a conclu la représentante, piétine ses principes et les espoirs des populations qui attendent d'elle un monde meilleur.

Aujourd'hui, a prévenu la représentante, le Hamas, Al-Qaida et les autres groupes terroristes regardent l'Assemblée et voient que sa détermination à lutter contre le terrorisme est en train de faiblir. L'Iran, le parrain du terrorisme, regarde l'Assemblée et voit qu'une guerre terroriste par procuration peut porter des fruits. Les civils israéliens regardent aussi cette réunion et voient que leurs victimes et celles des violations des droits de l'homme dans d'autres pays comme la République démocratique du Congo, le Darfour ou le Myanmar, importent peu pour l'Assemblée. Cette réunion, a insisté la représentante, est suivie par des milliers de victimes dont les souffrances ne parviennent jamais aux oreilles d'une Assemblée trop occupée, de manière politiquement cynique et haineuse, à nier le droit d'Israël à défendre ses citoyens.

M. MAGED A. ABDELAZIZ (Égypte) a déclaré que la reprise de la Dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale survient à un moment très dangereux, à l'heure où la bande de Gaza continue à subir l'agression israélienne, malgré la résolution 1860 adoptée la semaine dernière par le Conseil de sécurité. Il a souligné que l'initiative de cessez-le-feu égyptienne a pour but de restaurer le calme dans la région, en réagissant rapidement aux événements. Elle tente d'obtenir un accord entre les deux parties pour arriver à un cessez-le-feu, afin de permettre d'ouvrir un corridor humanitaire au profit des habitants de Gaza. Cette initiative tend aussi à passer des accords pour donner des garanties et éviter que ces incidents ne se répètent. Enfin, elle lance un appel à réagir pour déboucher à une solution à la division entre Palestiniens, sous l'égide de l'Égypte. Le Groupe des États arabes a attiré l'attention du Conseil de sécurité, dès le premier jour des opérations militaires israéliennes, a rappelé le représentant. Depuis la tribune de l'Assemblée générale, nous renouvelons notre soutien à la résolution 1860, et demandons qu'aucun effort ne soit ménagé pour mettre fin aux violences militaires, a-t-il déclaré. Nous demandons aussi qu'un accès immédiat soit ouvert à l'aide humanitaire.

Le représentant a encore appelé à démarrer immédiatement les efforts de reconstruction, afin de s'engager sur une base crédible en vue de la coexistence future de deux États, la Palestine et Israël. Le Conseil de sécurité reste encore incapable de mettre un terme au massacre de civils innocents, et de protéger les bâtiments de l'ONU à Gaza, a-t-il déploré. Le fait qu'Israël continue à bombarder ces bâtiments, les écoles notamment, montre la défiance d'Israël face à l'ONU et à la communauté internationale, a dit Maged AbdelAziz. Il a donc souhaité qu'on exerce une pression sur Israël pour qu'il cesse de violer les obligations qui lui incombent en termes de droit international. M. Abdel Aziz a exprimé le soutien de l'Égypte à la décision du Conseil des droits de l'homme portant sur l'envoi d'une mission pour enquêter sur les crimes commis à Gaza. Il a enfin souhaité que soit présenté un projet de résolution reflétant l'appui aux résolutions du Conseil de sécurité, pour soutenir les efforts à déployer en vue de les mettre en œuvre.

M. BAKI ILKIN (Turquie) a lancé un appel urgent pour que l'on arrête cette effusion de sang à Gaza, ainsi que les activités militaires. Il a invité les parties à mettre en œuvre la résolution 1860 du Conseil de sécurité. Il n'y a plus de temps à perdre, s'est-il alarmé, en soulignant que la situation à Gaza est

devenue une catastrophe humanitaire. Reconnaisant à Israël le droit de défendre sa population, le représentant a dit ne pas appuyer les tirs de roquettes lancés contre les civils israéliens. Il a tout de même appelé Israël à réviser sa politique actuelle qui ne sert pas la cause de la sécurité pour laquelle il se bat tant. Il ne faut pas oublier que les Palestiniens qui subissent bombes et attaques, aujourd'hui, seront les voisins permanents d'Israël. Le représentant a indiqué que le Représentant spécial du Premier Ministre de la Turquie est dans la région pour contribuer aux efforts diplomatiques. La Turquie, a-t-il ajouté, poursuit aussi son assistance humanitaire importante. Le représentant a conclu en soulignant l'importance de la réconciliation entre Palestiniens, qui est essentielle non seulement pour l'unité nationale et l'intégrité de la Palestine, mais aussi pour la perspective d'une paix et d'une stabilité permanentes dans la région. La résolution 1860 fournit l'occasion de mettre un terme aux hostilités, a-t-il estimé.

M. ABDULLAH M. ALSAIDI (Yémen), citant le nombre des victimes civiles à Gaza, a jugé paradoxal que la guerre abjecte déclarée par Israël à un peuple sous occupation depuis des décennies est justifiée par la légitime défense. Personne ne peut nier qu'Israël a le contrôle total sur les points d'entrée et de sortie à Gaza, qui demeure indéniablement sous occupation israélienne, a-t-il remarqué. Cette situation est contraire aux règles de droit international, a-t-il aussi affirmé. Comment peut-on justifier les pratiques inhumaines actuelles par la légitime défense, s'est-il interrogé. Le représentant s'est dit convaincu que la tragédie du peuple palestinien ne pourra prendre fin que si la communauté internationale assume sa responsabilité et fait cesser cette agression barbare. Israël a ignoré la résolution 1860, et continue son agression sur le peuple palestinien à Gaza, a-t-il indiqué. Sa délégation souhaite que l'agression actuelle soit condamnée, qu'un cessez-le-feu immédiat soit imposé, et que l'ouverture de tous les points de passage à Gaza soit assurée pour l'acheminement de l'aide humanitaire. Le représentant du Yémen a aussi demandé qu'Israël soit obligé à respecter ses engagements aux termes de la quatrième Convention de Genève, à démonter les colonies de peuplement sur les territoires palestiniens, et à respecter l'avis de la Cour internationale de Justice, en démolissant le mur qui sépare les Palestiniens.

M. SIN SON HO (République démocratique populaire de Corée) a fermement condamné la récente agression israélienne perpétrée dans la bande de Gaza, qu'il a qualifiée de violation aveugle du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies. Il a aussi estimé que les actions israéliennes étaient des actes de terrorisme d'État et des crimes contre l'humanité. Cette opération militaire menée par Israël à Gaza constitue, de l'avis de sa délégation, une provocation qui va à l'encontre du processus de paix au Moyen-Orient. Il a par ailleurs affirmé que les États-Unis soutenaient les atrocités, menées par Israël, et ce, en dépit de la condamnation et de l'appel à la cessation des hostilités par la communauté internationale.

Le représentant a soutenu que le peuple palestinien disposait du droit légitime de récupérer son Territoire occupé et de construire un État indépendant et souverain. La lutte du peuple palestinien pour réaliser cet objectif est une cause juste, a-t-il estimé. Avant de conclure, le représentant a assuré du plein soutien et de la solidarité de son pays au combat mené par le peuple palestinien en vue d'expulser l'agresseur israélien, tout en appelant à l'arrêt immédiat des opérations militaires israéliennes et au retrait de ses Forces de la bande de Gaza.

M. BASO SANGQOU (Afrique du Sud) a expliqué que la violence à laquelle le monde a assisté ces dernières semaines à Gaza et dans le sud d'Israël avait été à l'origine de plusieurs centaines de morts et de milliers de blessés parmi les civils innocents. Cette situation exige de la présente session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée une condamnation ferme, unanime et publique des attaques, a dit M. Sangqou. Cette situation exige aussi, selon le délégué, que l'Assemblée demande aux deux parties la cessation de leurs attaques et autres actes militaires. M. Sangqou a déclaré que l'Afrique du Sud éprouvait une profonde déception devant le refus d'appliquer la résolution 1860, et il a appelé les deux camps en présence à mettre en œuvre les exigences formulées dans ladite résolution. Le Conseil de sécurité, a-t-il dit, doit prendre les mesures appropriées pour s'assurer du respect de ce texte.

L'Afrique du Sud, a dit M. Baso Sangqou, a expressément expliqué que les attaques aériennes israéliennes constituaient une violation du droit international humanitaire. Elles représentent un usage excessif et disproportionné de la force par Israël. Par ailleurs, il s'est dit préoccupé par les conséquences

humanitaires de l'occupation et du siège de Gaza. Évoquant plus précisément la situation difficile des travailleurs humanitaires, il a exigé que leur soit octroyé un accès total à la population palestinienne, et il a plaidé pour que soient assurées leur sécurité et leur sûreté sur le territoire concerné.

M. MOHAMMAD KHAZAEI (République islamique d'Iran) a dénoncé les actes criminels du « régime sioniste » qui exigent que l'on accorde la priorité à mettre fin à l'acte d'occupation illégitime du Territoire palestinien, qui sert depuis des décennies la politique criminelle d'Israël en Palestine et dans la région. Le massacre actuel dans la Bande de Gaza préoccupe le peuple iranien et le monde entier, a affirmé le représentant, en dénonçant les conséquences du blocus de 19 mois, imposé par Israël à Gaza. Il a estimé que n'« ayant pas assouvi sa soif de sang », l'entité sioniste vient d'avoir recours à des actes criminels impensables tels que le bombardement de femmes et d'enfants innocents qui avaient trouvé refuge dans les locaux des Nations Unies.

En commettant ces crimes, le régime israélien compromet la crédibilité de la communauté internationale, a dit le représentant. Citant un autre exemple de mépris du régime israélien, il s'est attardé sur le bombardement du personnel de l'UNRWA et l'utilisation de bombes au phosphore blanc par Israël. Ces crimes doivent être punis et condamnés, et il revient aux Nations Unies de réagir sans plus tarder. Ce régime, a tranché le représentant, ne mérite pas de siéger aux Nations Unies. La communauté internationale doit mettre un terme aux attaques actuelles qui portent toutes les marques de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Il a rappelé le document final de la dernière session du Conseil des droits de l'homme qui a appelé à la condamnation des activités militaires israéliennes, à leur cessation immédiate et au retrait des Forces armées israéliennes de la bande de Gaza. Le représentant a appuyé le déploiement d'une mission d'enquête indépendante sur les violations du droit international commises par Israël.

En dépit de son mandat, a-t-il poursuivi, le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure efficace, après la pression exercée sur lui par un certain État membre permanent. Le représentant a estimé que la résolution 1860 n'a pas répondu aux attentes de la communauté internationale. Mais cela n'a pas empêché Israël de l'ignorer, a-t-il constaté, en appelant l'Assemblée à prendre des mesures, à exercer des pressions sur Israël et à mettre un terme au carnage en cours à Gaza. L'Assemblée doit adopter une résolution à cette fin, parce que les attaques indiscriminées, voire ciblées, lancées contre des civils, et le recours massif à des armes interdites, constituent des crimes de guerre, a tranché le représentant iranien, en voyant là l'équivalent d'un génocide.

Les Nations Unies doivent prendre des mesures urgentes pour mettre fin à cette situation, a-t-il insisté, en attirant l'attention sur le fait que le Rapporteur spécial dénonçait déjà ces crimes avant même le début des hostilités, le 27 décembre dernier. Le Conseil de sécurité et la Cour pénale internationale (CPI) doivent assumer leurs responsabilités et traduire en justice les responsables des crimes commis, a-t-il conclu.

M. LE LUONG MINH (Viet Nam) s'est associé à la déclaration faite par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés. Il s'est dit très préoccupé par les pertes de tant de vies innocentes à Gaza, dont de nombreuses femmes et des enfants. Il a regretté la destruction des habitations, des biens et des infrastructures dans la bande de Gaza. Devant la gravité de la crise actuelle, le Viet Nam reconnaît l'urgence de la nécessité de mettre fin à toutes les opérations militaires et aux violences actuelles, ainsi que le besoin de fournir une protection immédiate aux populations civiles de Palestine, ceci en accord avec les règles du droit international humanitaire. Il a appelé toutes les parties en présence à répondre aux appels répétés, lancés par la communauté internationale en faveur de la mise en place de la résolution 1860. Il a ensuite demandé à Israël de cesser toutes ses opérations militaires, d'entamer le retrait immédiat de ses troupes, de mettre fin au blocus de Gaza et aux restrictions imposées aux Palestiniens. En solidarité avec le peuple palestinien, le Gouvernement du Viet Nam a décidé d'offrir à l'UNRWA une assistance pour l'aider à satisfaire les besoins en secours d'urgence de la population palestinienne.

M. TAWFEEQ AHMED ALMANSOOR (Bahreïn) a rappelé les 1 000 morts et 5 000 blessés provoqués à Gaza par les attaques israéliennes, qui ont touché essentiellement femmes, enfants et personnes âgées, et au cours desquelles ont été utilisées des armes sophistiquées comme les bombes à phosphore blanc. La communauté internationale a suivi de près la situation, et a essayé de mettre un terme à cette agression et faire appliquer la résolution 1860 du Conseil de sécurité, qui appelle à un cessez-le-feu durable et un retrait des Forces israéliennes de la bande de Gaza, a dit le représentant. Il a déploré le rejet de cette résolution par Israël, qui en ignore le contenu, et fait fi du mandat du Conseil de sécurité en termes de maintien de la paix et de la sécurité internationale. Conformément à sa pratique des dernières années, Israël a méprisé la décision du Conseil de sécurité, se plaçant au-dessus de l'état de droit, a-t-il affirmé. Cela sape la capacité des Nations Unies à faire face à l'agression israélienne, a-t-il noté. Il a aussi rappelé que le Conseil des droits de l'homme a condamné, à Genève, les opérations militaires israéliennes à Gaza, et a décidé d'envoyer une mission d'enquête sur les violations commises par Israël. Le souverain du Bahreïn a alloué des fonds pour reconstruire l'école détruite dans la bande de Gaza, a précisé le représentant. L'État de Bahreïn a soutenu l'initiative du Président égyptien Hosni Moubarak, ainsi que la résolution 1860 du Conseil de sécurité, et d'autres initiatives venant de plusieurs pays. Les États arabes ont consenti des efforts importants, ces dernières années, afin de trouver une solution au conflit israélo-palestinien, a rappelé le représentant bahreïnite, qui a déploré qu'Israël sape ces efforts par ses opérations militaires et sa politique de punition collective. La crédibilité des Nations Unies exige que soient respectées toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, a-t-il indiqué.

Nous nous réunissons dans la douleur pour examiner une fois de plus une agression israélienne contre la population de Gaza, a souligné M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne). Commettant des crimes de guerre sous la protection de ses parrains qui ne protègent qu'en façade les droits « de la faune, de la flore et de l'homme », Israël continue de violer impunément le droit international. Après des difficultés politiques et morales « fabriquées de toute pièce », le Conseil de sécurité n'a pas pu mettre fin à l'agression israélienne, servie par une machine de guerre américaine, contre les femmes et les enfants de Gaza. Le Conseil s'est contenté d'adopter une résolution faible sans l'assortir d'un mécanisme de suivi, a regretté le représentant. Protégé par ses gardiens et partenaires, Israël s'est bien gardé de la mettre en œuvre.

Ce n'est pas la première fois, a estimé le représentant, que le Conseil se complait dans son incapacité à assumer sa responsabilité lorsqu'il s'agit d'Israël. Cette situation est préoccupante, a-t-il dit, avant d'« implorer » l'Assemblée générale à réagir face à l'échec du Conseil de sécurité, dont la crédibilité fait l'objet de sarcasmes dans la région du Moyen-Orient et dans le monde entier, surtout quand le Conseil fait preuve de sagacité dans d'autres situations moins graves, en menaçant même de démanteler des États.

La population de Gaza ne saurait se féliciter de la dernière résolution du Conseil, a souligné le représentant. Elle a d'ailleurs perdu l'espoir qu'elle nourrissait vis-à-vis du Conseil, qui ne prend toujours pas au sérieux les milliers de morts parmi la population palestinienne « au profit du criminel de guerre qu'est Israël », qui continue à louvoyer, et dont les leaders sont en train de se livrer à un concours consistant, à savoir, qui causera le plus grand nombre de morts parmi les Palestiniens pour remporter le poste de Premier Ministre.

Passant en revue les attaques délibérées d'Israël contre les civils, dont ceux des agences de l'ONU, le représentant de la Syrie a demandé aux partisans d'Israël « peu nombreux au demeurant » d'expliquer en quoi cette entité est une démocratie. De quelle démocratie parle-t-on quand on voit les souffrances du peuple palestinien, et quand l'Occident pleure sur un Holocauste qu'il a causé et perpétré lui-même, tout en restant insensible à celui que subit le peuple palestinien?

Le représentant a dénoncé l'échec déontologique et éthique honteux du Conseil de sécurité, la violation de la Charte de l'ONU et l'impunité des responsables israéliens et de leurs « amis ». « Arrêtons leur complot contre le Zimbabwe, l'Iraq, l'Iran et la République populaire démocratique de Corée », a-t-il dit. Il a exhorté le Président de l'Assemblée à présenter un projet de résolution afin de défendre la position

de principe qui consiste à ce que l'Assemblée corrige l'inaction du Conseil, en tenant compte du fait qu'aucun dirigeant israélien n'a vraiment l'intention de faire la paix.

Au Conseil de sécurité, a indiqué Mme MARIA LUIZA RIBEIRO VIOTTI (Brésil), mon pays a appelé à la mise en œuvre immédiate de sa résolution 1860. Le Brésil a été particulièrement choqué, aujourd'hui, d'apprendre que, pour la troisième fois, les bâtiments des Nations Unies à Gaza ont été atteints par les attaques israéliennes. La violence en cours ne saurait se poursuivre, et il faut mettre chacun face à ses responsabilités, a demandé Mme Viotti, en rappelant qu'il y avait eu jusqu'à présent plus de 4 000 blessés à Gaza. Mme Viotti a félicité le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour son travail remarquable, et a salué le travail qu'accomplit l'UNRWA sur le terrain. Le Brésil a envoyé 14 tonnes de vivres et de médicaments, a-t-elle précisé. Un cessez-le-feu immédiat est impérieux, et constitue la seule façon d'arrêter les pertes en vies humaines, a poursuivi la représentante. C'est la crédibilité du Conseil de sécurité qui est en jeu, et il faut faire en sorte que les parties mettent en œuvre les dispositions de la résolution 1860, a-t-elle dit.

M. NASSIR ABDULAZIZ AL-NASSER (Qatar) a indiqué que l'agression brutale dont était victime la bande de Gaza entrait dans son vingtième jour. Les Forces israéliennes continuent leur assaut contre les civils palestiniens, usant d'armes interdites, comme celles contenant du phosphore blanc, en violation flagrante du droit international humanitaire. M. Al-Nasser s'est indigné que les mécanismes juridiques des Nations Unies relatifs aux enfants, aux femmes et aux personnes handicapées ne soient pas activés, et il a condamné l'inertie générale que l'on observe face à la tragédie qui frappe aujourd'hui Gaza. Les récents développements ont incité l'Émir du Qatar à faire une nouvelle déclaration à la communauté internationale dans la nuit du 14 janvier, au cours de laquelle il a appelé à agir pour qu'Israël réponde des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité que le régime qui le dirige a commis et continue de commettre. L'Émir, a poursuivi le représentant, a également lancé une initiative pour établir un fonds pour la reconstruction de Gaza, et il a annoncé une contribution d'un montant de 250 millions de dollars par le Qatar. M. Al-Nasser a ensuite rejeté les tentatives de certains individus et États visant à assimiler les massacres commis par Israël à un « droit à l'autodéfense ». Qu'en est-il du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, à l'équité et la justice? a demandé Nassir Abdulaziz Al-Nasser.

M. DIEGO LIMERES (Argentine) s'est félicité de la tenue de cette rencontre d'urgence destinée à traiter de la situation à Gaza. Il a rappelé que son pays avait récemment appelé le Conseil à exercer ses prérogatives à travers l'adoption d'une décision imposant l'arrêt immédiat et inconditionnel des hostilités et le retrait des troupes israéliennes de la bande de Gaza. Il a fait part de sa déception face au refus des parties d'appliquer la résolution 1860 du Conseil de sécurité, et a fait le constat de la détérioration continue de la situation à Gaza. Aussi a-t-il appelé de nouveau les parties à mettre en application les exigences imposées par le Conseil de sécurité. Le représentant a par la suite souligné que la réponse disproportionnée d'Israël face au Hamas faisait de la population civile palestinienne la principale victime des violences du conflit. Pour le délégué argentin, le respect des règles humanitaires protégeant les populations civiles s'impose de façon urgente, tout comme l'ouverture de corridors humanitaires. Il a enfin estimé qu'un cessez-le-feu quotidien de trois heures était clairement insuffisant.

M. MOURAD BENMEHIDI (Algérie) a exprimé l'indignation profonde de son peuple et de son Gouvernement face à la barbarie inqualifiable à laquelle le monde assiste à Gaza, du fait de l'irréductibilité israélienne et de l'impunité dont il pense pouvoir jouir encore longtemps. Il a condamné de la manière la plus ferme l'agression israélienne, et a rejeté catégoriquement l'argument selon lequel cette agression « sauvage, disproportionnée et en violation de la Charte, du droit international, du droit international humanitaire et de la légalité internationale » constitue un acte de légitime défense. Avant même le déclenchement de l'agression, a souligné le représentant, Gaza faisait déjà l'objet d'un blocus illégal et inhumain qui a généré une situation désastreuse. Il est temps, a-t-il dit, que la communauté internationale se penche sur les voies et les moyens de mettre un terme à l'« arrogance et au mépris du droit international » dont fait preuve Israël. Il est temps que ce comportement « hors la loi » soit traité comme tel, et que soit mis en œuvre à l'encontre de ses auteurs et de leurs complices, l'arsenal dont la communauté internationale dispose.

Après le scandale de Gaza, a estimé le représentant, la communauté internationale ne doit plus craindre d'aborder la question du bien-fondé de l'appartenance d'Israël à l'ONU, car « nous ne sommes plus dans la situation qui avait présidé à l'adoption de la résolution 273 (III) du 11 mai 1949 ». Israël entend maintenant défier les fondements mêmes de la justice pénale internationale, en érigeant le crime contre l'humanité et le crime de guerre au rang de moyen de pression diplomatique dans l'impunité la plus totale. Bien que jugeant la résolution 1860 « au-deçà » des attentes de la communauté internationale, le représentant a néanmoins considéré qu'elle doit être appliquée immédiatement et inconditionnellement. Il a conclu en encourageant le Président de l'Assemblée à soumettre pour adoption un projet de résolution centré sur les deux préoccupations qu'il a exprimées.

M. SHABBIR AHMED CHOWDHURY (Bangladesh) a condamné les frappes israéliennes indiscriminées qui ont lieu sur Gaza depuis trois semaines, se disant scandalisé par l'ampleur des dégâts et le nombre de morts parmi les civils palestiniens innocents. Nous ne devons pas tolérer la violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme par les Forces occupantes israéliennes, a-t-il poursuivi. Il s'est dit choqué d'apprendre que des travailleurs humanitaires ont été tués par les attaques israéliennes, et que les locaux des Nations Unies ne soient plus protégés des agressions militaires. Le Bangladesh appelle la cessation immédiate des attaques israéliennes et demande que le cessez-le-feu immédiat soit déclaré, et qu'un retrait des Forces israéliennes de Gaza ait lieu. Les Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la pleine mise en œuvre de la résolution 1860, a dit M. Chowdhury. Il a souhaité également que les points de passage aux frontières soient ouverts pour permettre le mouvement des personnes et des biens. De plus, le personnel humanitaire doit se voir garantir un accès en toute sécurité à la population palestinienne qui a tant besoin d'aide. Le Bangladesh réitère sa position selon laquelle l'occupation de la Palestine par Israël est la cause de la violence et de la déstabilisation dans toute la région. Il est favorable à la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem comme capitale.

M. ABDELMAHMOOD ABDALHALEEM MOHAMAD (Soudan) a déclaré qu'Israël fait fi du droit international. C'est ce même Israël qui bombarde aujourd'hui des écoles, qui a aussi assassiné le comte Bernadotte, Envoyé des Nations Unies au siècle dernier, a-t-il rappelé. Ce que nous voyons à Gaza nous rappelle aussi ce qui s'est passé sous le régime de l'apartheid, a-t-il ajouté. Il a relevé qu'aujourd'hui Israël agresse le Liban et continue d'agresser les hauteurs du Golan. Israël justifie ses actions par les pierres lancées par des enfants, a-t-il constaté, jugeant sans commune mesure les actions militaires lancées par la puissance occupante. Ceux qui parlent de génocide au Soudan doivent nous dire ce qu'ils vont faire contre les crimes de l'occupant israélien à Gaza, a demandé le représentant. Il a enfin remercié le Président de l'Assemblée générale pour l'importance qu'il attache à la souffrance du peuple palestinien.

M. AHMED ABDULRAHMAN AL-JARMAN (Émirats arabes unis) a condamné l'« agression barbare d'Israël contre Gaza », qui se fait en utilisant des armes interdites qui provoquent de nombreux morts et blessés. Il s'est dit préoccupé par la poursuite des violences et par les souffrances de la population de Gaza, se disant prêt à tous les efforts nécessaires afin de mettre un terme à cette tragédie. Nous nous réunissons après qu'Israël ait refusé d'appliquer la résolution 1860 du Conseil de sécurité, a-t-il noté. Il a demandé au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et à la communauté internationale d'assumer leurs responsabilités. Il a souhaité qu'Israël soit contraint d'appliquer les dispositions de la résolution précitée, pour notamment parvenir à un retrait de la bande de Gaza et au respect du droit international humanitaire. Le représentant a rappelé que le Conseil des droits de l'homme a demandé une enquête sur les violations de ce droit par Israël. Il a souligné que la communauté internationale et les agences spécialisées des Nations Unies devraient poursuivre leurs efforts afin de faire face aux répercussions humaines et politiques de cette crise. Le représentant des Émirats arabes unis a aussi indiqué que les Émirats ont fourni une aide humanitaire d'urgence à la bande de Gaza, par le biais du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU.

* * * * *